

399

DB6

Projet de réfection du mur de soutènement en amont
du barrage Simon-Sicard – Phase 2 sur le territoire de
la ville de Montréal par Hydro-Québec

6211-01-038

L'évaluation environnementale et les milieux humides et hydriques

Audience publique du BAPE

Projet de réfection du mur de soutènement du barrage Simon-Sicard

Juin 2026

Bâtir  l'avenir

Québec  

Plan de présentation

- Milieux humides et hydriques (MHH)
- Habitat du poisson
- Atteinte à ces milieux
- Approche d'atténuation des impacts
- Types de mesures d'atténuation et de compensation

Milieus humides et hydriques – LQE

- Lieux dans lequel il y a présence d'eau de façon permanente ou temporaire
- D'origine naturelle ou anthropique
- L'eau peut y être diffuse, occuper un lit ou saturer le sol
- Eau stagnante ou en mouvement avec un débit régulier ou intermittent
- Un milieu humide est également caractérisé par :
 - Des sols hydromorphes (modifiés par la présence d'eau);
 - Une végétation dominée par des espèces hygrophiles (qui poussent dans des milieux inondés).

Sont notamment des milieux humides et hydriques :

- Un lac, un cours d'eau, un fleuve, une mer;
- Un étang, un marais, un marécage, une tourbière.

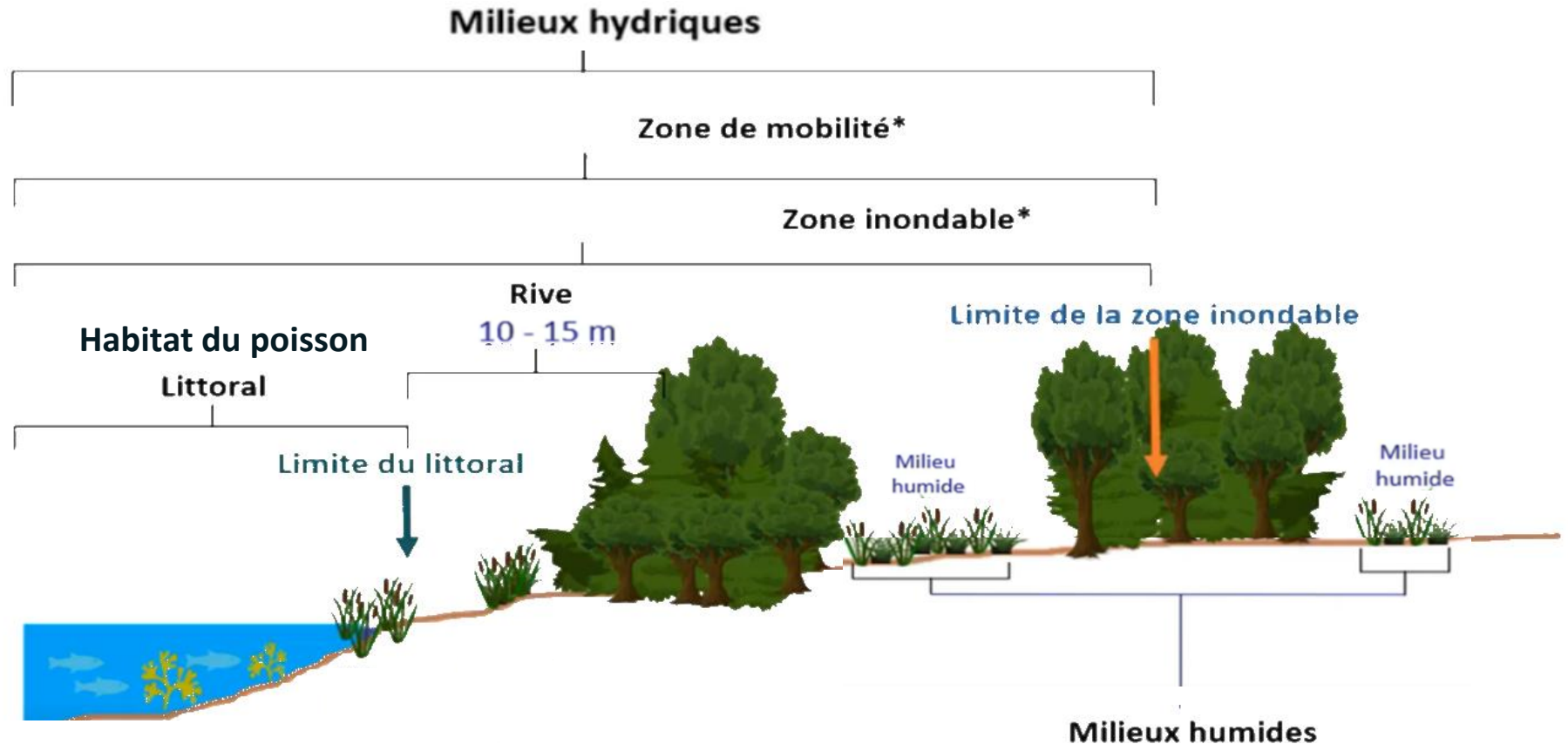
Habitat du poisson - LCMVF

- Définit au Règlement sur les habitats fauniques
- Dans le secteur d'implantation du projet, correspond :
 - À un milieu humide fréquenté par le poisson;
 - Au littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, incluant l'estuaire du fleuve Saint-Laurent.

Composantes des milieux hydriques

L'habitat du poisson et le littoral sont un même lieu dont la désignation est différente selon qu'on les aborde du point de vue de la LQE ou de la LCMVF

L'habitat du poisson est une des fonctions écologiques du littoral



Atteintes

- Action de porter préjudice ou de créer des dommages à un milieu ou à ses fonctions écologiques
- Différents types
 - Temporaire = réversible, durée ponctuelle (ex. : aire de chantier)
 - Permanente = irréversible, destruction du milieu (ex. : la pile d'un pont)
 - Directe = dans le milieu
 - Indirecte = à proximité (ex. : fossé de drainage)

Approche d'atténuation des impacts

Éviter – Minimiser – Compenser
Objectif : aucune perte nette

Évitement

Évaluer la possibilité d'éviter toute ou une partie des atteintes occasionnées par le projet aux milieux humides et hydriques

Minimisation

Mettre en œuvre des mesures qui réduisent la durée, l'intensité ou l'étendue des atteintes

Compensation

Solution de dernier recours visant à restaurer, créer ou payer une compensation financière pour compenser les atteintes inévitables

Mesures d'atténuation des impacts

Remise en état

- Interventions visant à remettre le site, **après les travaux**, dans un état se rapprochant de l'état initial précédant leur réalisation.

Ex. : Démantèlement des ouvrages, révégétalisation, retrait des débris, rétablissement des conditions de drainage, etc.

Amélioration

- Interventions visant le **rétablissement d'une ou de plusieurs fonctions écologiques**.

Ex. : Mise en place de nichoir sur la structure d'un pont, gestion des EEE, création d'un habitat faunique.

Mise en valeur

- Interventions visant à aménager un milieu afin de lui donner de nouvelles fonctionnalités, de le rendre plus accessible ou d'améliorer sa valeur esthétique en y intégrant des structures anthropiques.

Ex. : Mise en place de sentiers, de belvédères d'observation, etc.

Atténuation

- Interventions visant à limiter les impacts sur l'environnement **lors de la réalisation** d'un projet

Ex. : Installation de barrières à sédiment, diminution de la superficie d'un ouvrage, etc.

Mesures de compensation des atteintes

Création

- Actions qui visent à convertir des milieux terrestres en nouveaux milieux humides et hydriques.

Restauration

- Travaux qui visent à amorcer ou à accélérer la régénération naturelle d'un écosystème dégradé, artificialisé ou détruit.
- Vise à rétablir **l'ensemble** des conditions physiques et biologiques de l'écosystème qui existait afin de retrouver les fonctions de l'écosystème de référence.

Compensation financière

- Vise le financement de projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques.
- Montant établi sur la base du type de milieu, de la superficie affectée, de l'état initial et du niveau d'impact.
- Versée au Fonds de protection de l'Environnement et du domaine hydrique de l'État.

Merci de votre attention